

## 263 Rue de Paris Case 550 93515 MONTREUIL cedex Tél : 01 48 51 51 83 – Fax 01 48 51 14 43

E-mail: <a href="mailto:cgtpolice@cgt.fr">cgtpolice@cgt.fr</a>
Site Internet: <a href="mailto:www.police.cgt.fr">www.police.cgt.fr</a>

## Lu pour vous :



## La rentabilité électrise les pervenches

Fawzy Mekni, secrétaire général CFDT de la préfecture de police de Paris, l'assure : «On nous demande de multiplier les contraventions.» Encore plus depuis l'instauration du PV électronique, expérimenté dans certains arrondissements parisiens et communes (Angers, Chantilly, Meaux), et promis à la généralisation, comme le ministre de l'Intérieur l'a rappelé, début février. Désormais, l'automobiliste mal garé ne trouve plus un papillon, mais une fiche lui indiquant qu'«un avis de contravention et une carte de paiement [lui seront] prochainement envoyés», le temps que son dossier soit traité à Rennes, au Centre national de traitement des amendes. Pas de date, de lieu, ni même de nature de l'infraction. Illégal, assure le syndicaliste.

Normalement, deux heures doivent s'écouler entre deux verbalisations. Mais il n'est pas rare qu'un automobiliste collectionne les avis de contravention sur son pare-brise. A lui de prouver, après paiement, sa bonne foi ou une éventuelle erreur des agents. Pour Fawzy Mekni, «les enlèvements de voitures augmentent, alors que le nombre de places et de voitures a baissé dans Paris. L'objectif est la rentrée de 1 000 véhicules par jour.» Nadya Neddaf, représentante CGT des agents de surveillance de Paris (ASP), est plus mesurée. Si «les agents ne sont pas plus zélés à cause des boîtiers électroniques», elle reconnaît qu'«insidieusement» ils sont encouragés à multiplier les verbalisations. Pour la CFDT, l'explication est simple : «Les commissaires touchent une prime s'ils atteignent leurs objectifs.» «Cela s'appelle la prime au résultat», confirme Nadia Neddaf. Une prime annuelle basée notamment sur ces contraventions, qui irait jusqu'à 25 000 euros pour les commissaires les plus performants. De son côté, la préfecture affirme que le PV électronique n'est pas un «sujet tabou» mais ne souhaite pas en dire plus.

L'électronisation des pervenches survient alors que CGT et CFDT dénoncent des conditions de travail qui ne cessent de se détériorer. Rentabilité oblige, les ASP sont cantonnés à la pose de PV. «Le reste de nos missions - régulation de la circulation et sécurisation des zones scolaires - passe à la trappe», s'énerve le représentant CFDT. Les agressions de la part des automobilistes augmentent. Mais à l'attaque frontale, ils peuvent désormais préférer la riposte technologique : depuis la semaine dernière, on peut géolocaliser les agents verbalisateurs grâce à une application pour smartphone.